



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 015-211502570-20240314-2024_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Département
PREFECTURE DU CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC SUR CERE

Séance du 14 mars 2024

Délibération : N° 2024-12

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 14 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 01 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présent(s) : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, PEPIN Monique

Absent(s) : Mme LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN, Mr PABLO MAX

Secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste

AUTORISATION IMPLANTATION POSTE DE TRANSFORMATION ENEDIS SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitude en date du 10 décembre 2020, ENEDIS à implanter un poste de transformation d'une emprise au sol de 30m² ainsi que l'implantation de canalisations souterraines d'électricité sur des parcelles sises commune de VEZELS-ROUSSY (Cantal), lieudits « 27 Route des Vallées » et « Layremont », cadastrées section B numéro 646 et section C numéro 686, ce moyennant une indemnité globale et définitive de 279,04 Euros.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser cette mise à disposition

- d'habiliter Monsieur le Maire ainsi que tout clerc de l'Etude de Maître SOURDILLE-RENAUD, à la signature de l'acte définitif à signer l'acte définitif

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 14 mars 2024

Reçu en Préfecture

le 22 mars 2024

Publié ou notifié

le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 mars 2024

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

